



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2025

Le cinq février deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2024.

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme FEAUCHÉ Catherine, M. ROUMEGOUS Jim, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc,

**Absents avec pouvoir :** Mme HUMBERT Micheline a donné pouvoir à M. PARENT Michel, M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. MICHEAU Philippe a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

**Absents excusés :** Mme BONNAUDET Martine, M. PAIN Cyril

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

### 2025-1-8 - Intervention de la commune sur les périmètres portuaires (Port du Château et Chenal d'Ors) - Convention de prestations avec le Département

Vu la délibération N°2021-7-21 du 13 décembre 2021 relative à l'intervention de la commune sur les périmètres portuaires (Port du Château et Chenal d'Ors).

Monsieur le Maire rappelle que la commune continue à intervenir sur le domaine public portuaire, dans le cadre d'une convention de prestations, depuis le 1er janvier 2018, date à laquelle le Département a repris en régie directe la gestion des ports du Château d'Oléron et du Chenal d'Ors.

L'appui technique de la commune correspond à des prestations de services telles que l'entretien des espaces verts, de la voirie et du pluvial, l'entretien des toilettes, le ramassage des déchets... La commune prend également à sa charge diverses charges de fonctionnement.

Cette nouvelle version entérine la reprise en mains progressive des équipes départementales, à l'image des opérations de manœuvre des vannes de chasse et de la porte éclose. Le département a également sollicité la diminution de moitié du taux de remboursement des frais engagés, considérant que les dépenses de fonctionnement (sanitaires, éclairage public...) profitent à tous et non seulement aux usagers du port du Château. La refacturation liée au chenal d'Ors, fréquenté quasi exclusivement par des professionnels, portera sur la totalité.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis), le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations avec le Département relative aux interventions de la commune sur les périmètres portuaires ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 12 février 2025

*Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance  
Anne Avril



Le Maire,  
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission en S/Préfecture  
Le

Et publication pendant 2 mois à compter  
de ce jour aux lieux habituels d'affichage  
ou notification

Le **12 FEV. 2025**

Le Maire, Michel PARENT

